



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE DU PAYS DES OLLONNES

LETTRE DE FEVRIER 2019 - 8

A propos... de l'AVAP:

L'aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des Sables d'Olonne a été définitivement votée par le Conseil municipal le 28 décembre 2018.

Devenue SPR (Site Patrimonial Remarquable), son règlement s'applique depuis le 1^{er} janvier 2019.

Tous les permis de construire ou déclarations préalables de travaux relatifs aux constructions situées à l'intérieur du périmètre de protection, devront désormais être visés par l'Architecte des Bâtiments de France.

L'année 2019 va être une année d'observations et d'explications. Si certains propriétaires se réjouissent de cette protection, malgré les contraintes qu'elle va faire peser sur eux (à titre d'exemple, règles applicables pour les remplacements de menuiseries extérieures), d'autres restent circonspects. Ils pourront être renseignés chaque jeudi après-midi en mairie lors de la permanence du service Patrimoine.

Une fois par mois, des ateliers seront organisés pour que les propriétaires exposent leurs problèmes et échangent leurs points de vue (et pourquoi pas les adresses des bons artisans ?).

Des cahiers pédagogiques vont être élaborés pour traduire le SPR en images de manière à faciliter la compréhension des règles de protection.

Une fiche identitaire sera établie pour chacune des maisons indiquées comme remarquable ou d'intérêt architectural.

Parallèlement, toutes les erreurs du SPR seront soigneusement répertoriées afin de proposer des modifications après quelques mois d'observations et d'échanges avec les propriétaires concernés.

A propos... de la restauration de l'ancien hôtel du remblai et de l'Océan :

Le chantier de restauration de l'un des immeubles les plus prestigieux du Remblai des Sables d'Olonne a commencé en janvier 2019. Les échafaudages viennent d'être installés. Ce grand vaisseau de pierre de taille, construit en 1875 et agrandi en 1929, va connaître une nouvelle jeunesse à l'issue d'un chantier qui devrait durer deux ans.





A propos... de la médiathèque en modulaires:

Bonne nouvelle, le nouveau maire des Sables d'Olonne, M. Yannick Moreau, a annoncé, au cours de la cérémonie des vœux, l'abandon du projet de médiathèque en modulaires au pied de l'abbaye Sainte-Croix. Il a notamment déclaré :

« Le projet de médiathèque modulaire est mort-né.

Les appels d'offres lancés en 2018 sont infructueux et hors-jeu.

Il nous faut donc reprendre le sujet en main et choisir ensemble le meilleur projet et le meilleur emplacement pour ce service public de proximité qui, ça n'est que mon avis, gagnerait à se rapprocher des commerçants de centre-ville. »

Notre combat contre ce projet n'aura pas été vain. Lancé par l'ancienne municipalité fin 2017, ce projet menaçait le site de l'abbaye Sainte-Croix, en raison de sa trop forte proximité avec ce monument historique emblématique des Sables d'Olonne (moins de dix mètres de distance alors que tous les autres bâtiments sont situés à cinquante mètres ou plus) et de son absence d'intégration sur le plan architectural.

De plus, l'ancienne municipalité n'étant pas à une contradiction près, le permis de construire de la médiathèque en modulaires, octroyé le 21 septembre 2018, était en infraction totale avec le Règlement de l'AVAP que les élus s'apprêtaient à voter quelques semaines plus tard. En effet ce règlement exige dans ce secteur une toiture à deux pans, dans des matériaux identiques à ceux des bâtiments voisins. Or le permis de la médiathèque en modulaires présentait une toiture plate, en l'occurrence un toit-terrasse en PVC.

Rappelons les chiffres de la consultation lancée par l'APROPO auprès des habitants et notamment des usagers de la médiathèque :

- Concernant la pertinence d'une nouvelle médiathèque :
- Maintien de la médiathèque dans l'aile droite de l'abbaye Sainte-Croix : 23 %
- Construction d'une vraie médiathèque (avec concours d'architecture) : 77 %
- Concernant le lieu d'implantation de la future médiathèque :
- En centre ville, à proximité de la place de la Liberté : 70 %.

A propos...du site de l'ancien Lycée Tabarly:

Concernant le projet de l'ancien Lycée Tabarly de la Chaume, l'association de défense du site a été très active l'an dernier ; par un recours des propriétaires avoisinants, le projet immobilier a été bloqué, et l'achat définitif du terrain par le promoteur Réalités suspendu. Il est difficile de résumer la complexité du projet et de ses enjeux, si ce n'est énoncer les buts poursuivis par l'association :

- favoriser l'acquisition par la Ville des Sables d'Olonne de ce foncier,
- entamer une réelle consultation auprès de la population chaumoise.



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE DU PAYS DES OLONNES

Dans l'immédiat, seule la démolition de l'ancien lycée est urgente, et l'on peut rêver (pour une fois !) de prendre le temps de réfléchir au projet le plus adéquat pour la population. Le groupe Réalités proposait des appartements petits et très chers (4 000 euros/ m²) au sein d'un projet peu soucieux d'intégration et ne correspondant pas du tout aux besoins des Chaumoises. Architecturalement, le style retenu tenait du "pastiche", négligeant toute ambition sérieuse pour ce territoire particulièrement attractif des Sables d'Olonne.

Le nouveau maire des Sables d'Olonne, M. Yannick Moreau, et ses équipes travaillent sur ce dossier :

« Nous avons engagé un dialogue constructif avec le promoteur pour affirmer notre volonté de poursuivre sur ce site symbolique 2 objectifs valables sur l'ensemble du territoire communal :

- 1^{er} objectif : favoriser l'accès au logement et à la propriété des jeunes familles.*
- 2^{ème} objectif : préserver le caractère de l'urbanisation préexistante ; en l'occurrence, pour La Chaume, préserver l'âme et le visage d'un village authentique. »*

L'APROPO sera présente à la prochaine AG de l'association de défense du site de l'ancien lycée Tabarly, qui aura lieu le 10 mai, à 18 h à la mairie annexe de la Chaume.

A propos... des expositions et conférence « Patrimoine en fusion » :

La deuxième partie de notre projet « Patrimoine en fusion » soutenu par la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée et l'Agglomération des Sables d'Olonne, se déroulera cette année.

Elle donnera notamment lieu à des expositions et des conférences dans chacune des communes de l'agglomération, illustrant le travail d'inventaire et de valorisation des quartiers historiques des Sables d'Olonne.

La première exposition aura lieu à l'Île d'Olonne en avril dans la salle de la Salorge.

D'ores et déjà, notez les dates :

- Exposition du 5 avril au 28 avril 2019, les vendredi (de 15 h à 18 h), les samedi et les dimanche (de 10 h à 18 h).
- Vernissage : le 5 avril à 19 h 45, précédé d'une conférence de notre présidente Louise Robin à 18 h 30.

En juillet-août, l'exposition voyagera à Olonne. Les dates vous seront communiquées dans notre prochain numéro.

Puis à Saint-Mathurin en septembre-octobre : à l'occasion des Journées du Patrimoine, cette commune de l'agglomération a programmé une conférence le samedi 21 septembre à 14 h 30, qui inaugurera l'exposition visible du 21 septembre au 16 octobre 2019 :

- le lundi après-midi,
- le mercredi après-midi,
- le samedi matin.